

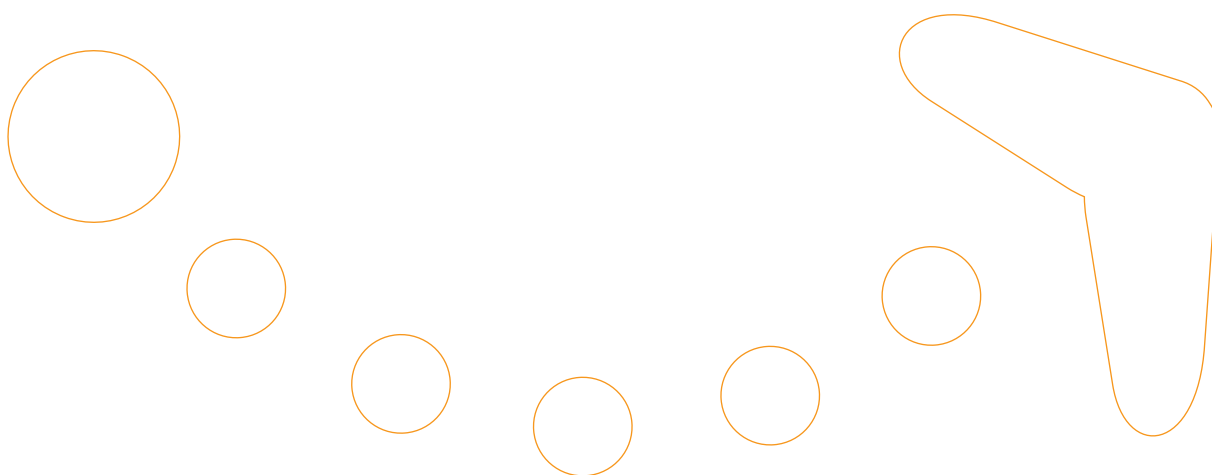
Processus d'intégration des nouveaux arrivants: comment « faire société »?

 décembre 2015

 CIRÉ

Sommaire

Introduction	3
Nécessité d'un dispositif spécifique consacré à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux arrivants	4
« Faire société » ou « bien vivre ensemble » : quelles approches et politiques ces concepts impliquent-ils ?	4
Conclusion	9



Introduction

La stratégie dominante en matière d'intégration des migrants qui a longtemps prévalu du côté francophone en termes de politiques publiques est celle de **l'approche dite indifférenciée** (dans laquelle on fait la promotion de la réduction des différences), par laquelle les pouvoirs publics ont considéré que l'intégration des étrangers devait s'appuyer sur des **dispositifs sectoriels généralistes** (enseignement, santé, formation professionnelle, aide sociale). On y vise la réalisation de l'égalité socio-économique des personnes issues de l'immigration et la cohésion sociale dans la société d'accueil par l'application d'un modèle assimilationniste ou d'intégration individuelle¹.

Selon cette perspective, il s'agit d'œuvrer de façon à ce que les immigrés puissent accéder, selon une **logique de droit commun**, à l'universalité des services publics, destinés à tous les publics sans distinction. C'est ainsi que les attentes d'intégration ont pu nourrir, dans certaines visions politiques, un imaginaire de la disparition, celui d'une dissolution des immigrés et de leurs spécificités culturelles dans les masses laborieuses d'une société qui intégrait surtout par le travail. Or, force est de constater que notre société n'est plus en mesure d'intégrer par l'emploi (surtout) les flux migratoires, et dont la région bruxelloise, malgré sa taille, absorbe une large partie.

¹ Tandis qu'en Flandre, c'est le modèle multi-culturaliste qui prévaut : celui-ci permet la reconnaissance, la célébration ou la promotion des différences.

Nécessité d'un dispositif spécifique consacré à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux arrivants

Le fait que notre société ne soit plus en mesure d'intégrer les flux migratoires par l'emploi (surtout) exige à tout le moins l'abandon de principes généralistes ou indifférenciés des politiques d'intégration au profit de la mise sur pied d'un **dispositif spécifique consacré à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux arrivants** auxquels il est proposé de suivre un parcours structuré dont les étapes essentielles ont été identifiées par des acteurs spécialisés en la matière: accueillir et faire un bilan du parcours des nouveaux arrivants, les diriger vers des cours de langues, les inviter à participer à des ateliers d'initiation citoyenne et amorcer avec eux un processus d'insertion socio-professionnelle.

Ceci implique par ailleurs de mettre en œuvre des **mesures ayant une visée réellement intégrative** et non des mesures permettant de contrôler et de sanctionner, dans une logique de gestion d'un «appel d'air» car, ne nous leurrons pas, la dimension « gestion des flux migratoires » tient aussi une place importante dans les approches préconisées au niveau des politiques d'intégration.

Et aussi, d'admettre que le processus d'intégration des nouveaux arrivants entraîne une modification de l'ensemble de la société. L'intégration n'étant pas une injonction faite aux individus mais bien l'objectif du corps social de la société belge dans son ensemble, et dans laquelle ceux-ci seront dorénavant amenés à vivre.

Il s'agit donc de « **faire société** » ou de « **bien vivre ensemble** » dans une société qui s'enrichit de toutes ses composantes, nées ici ou venues d'ailleurs².

Notre société est **multiculturelle**. L'enjeu du côté des citoyens (belges ou étrangers) et des politiques est de l'accepter et de mettre en œuvre ce qu'il faut pour que cela fonctionne...

« Faire société » ou « bien vivre ensemble » : quelles approches et politiques ces concepts impliquent-ils ?

Le postulat de départ servant de base à nos propositions est celui proposé par Amin Maalouf, à savoir que l'identité est faite d'**appartenances multiples** et qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur ce qui est susceptible de réunir plutôt que d'éloigner et de ne jamais enfermer les êtres humains dans une et une seule communauté d'appartenance. Il nous semble, que la clé du « *bien vivre ensemble* » réside dans l'acceptation et la valorisation de cette pluralité d'identités inhérente à chaque être humain et qu'il s'agit dès lors, comme le préconise A. Maalouf, d'encourager chacun à assumer sa propre diversité, à concevoir son identité comme étant la somme de ses diverses appartenances, au lieu de la confondre avec une seule, érigée en appartenance suprême et en instrument d'exclusion.

De plus, les propositions formulées ci-dessous découlent également d'un autre constat, à savoir le fait que l'**orientation politique choisie** par le pays d'accueil a un **rôle tout à fait déterminant dans la façon dont les migrants vont envisager leur vie dans la société d'accueil et leurs liens avec celle-ci**.

Lorsque l'on envisage la question du « bien vivre ensemble », il importe, en particulier, de :

1. Ne pas « essentialiser » les individus et, au contraire, encourager chacun à assumer la diversité de ses traits

Regarder les migrants dans toute leur individualité, leur singularité, leur diversité et éviter, ainsi, les généralisations abusives qui enferment les personnes dans une « boîte », une « cellule identitaire » et des visions stéréotypées.

Le monde politique et les médias ont d'ailleurs une responsabilité accrue par les discours et les images qu'ils véhiculent sur l'immigration : l'image de « migrant abuseur et dangereux » qui est régulièrement cultivée par eux produit des ravages à tous points de vue.

² France Blanmailland, « Intégration : un horizon à partager », *Migrations Magazine* 7, été 2012, p.3.

2. Ne pas réduire le débat sur les comportements et les attitudes à une position « pour ou contre » mais se poser la question de leur contexte et des limites de leur application

Si certains comportements et attitudes sont susceptibles de favoriser l'émergence de solutions mutuellement satisfaisantes, d'autres, au contraire, peuvent entraîner la fermeture et le raidissement des positions et donc, être plus contre-productifs qu'autre chose.

Il importe donc d'être prudent et nuancé en la matière et d'être clair et cohérent par rapport aux règles et exceptions (notamment par rapport au port de symboles religieux par exemple).

3. Stimuler chacun à aller à la découverte de la culture des autres

Il s'agit de valoriser la diversité humaine en permettant une coexistence harmonieuse des différentes cultures en présence sur notre territoire. Ceci implique de soutenir des initiatives déjà existantes comme les programmations des centres culturels mettant en valeur le patrimoine culturel (cinéma, danse, musique, littérature...) d'autres pays (comme le sont le festival du cinéma arabe ou du Cinéma Méditerranéen de Bruxelles et Europolia) mais aussi d'en stimuler de nouvelles...

4. Accorder la primauté à l'enseignement

L'école occupe une place tout à fait déterminante dans le processus général de construction de l'individu en tant que personne et citoyen. Il est donc essentiel qu'elle fasse l'objet de toutes les attentions. Seul un enseignement ayant un haut niveau de qualité qui soit généralisé peut permettre de modifier les dynamiques à l'œuvre actuellement parmi lesquelles la dynamique de marginalisation de toute une partie de la population et celle de « repli et sclérose des esprits », caractéristique de la « sous-culture ».

Il s'agit donc de défendre un accès de tous à un enseignement permettant à l'individu de développer une autonomie de jugement par l'acquisition de connaissances, ainsi qu'une estime de soi. Ceci implique d'éviter par tous les moyens que les personnes soient au-dessous de ce qu'elles peuvent être. L'enseignement doit se montrer exigeant. La recherche de l'excellence pour tous (en tenant compte, bien entendu, des talents de chacun) est le seul chemin qui permette d'avoir accès à une « égalité des chances » qui soit réelle.

Ceci passe notamment par l'investissement de moyens humains et financiers adéquats et l'adoption de mesures susceptibles de contribuer à limiter le différentiel inhérent au milieu d'origine³.

Ainsi, les responsables politiques ont l'obligation d'assurer un appareil scolaire qui prenne la mesure de ce qu'il doit mettre en place pour permettre à tous les enfants (d'où qu'ils proviennent socialement, quelle que soit la langue parlée et la possibilité de soutien à la maison) d'acquérir un bagage de culture générale et de savoir professionnel suffisant pour comprendre la société dans laquelle ils vivent et entrer dans le monde de l'emploi.

5. Favoriser les dynamiques de rencontres entre « migrants et « autochtones » en menant des programmes de cohésion sociale beaucoup plus ambitieux...

... et qui créent et animent sur le terrain de vraies conditions de rencontre entre les habitants de toutes provenances, qui permettent de se frotter, de se connaître mieux, de dépasser les préjugés et les clichés, de décoder les chocs culturels, de voir tout ce que nous avons en commun et de (re)découvrir une évidence qu'A. Maalouf expose si bien: que l'identité (de chacun) est faite d'appartenances multiples et qu'on a souvent tendance à se reconnaître dans son appartenance la plus attaquée. L'appartenance qui est en cause (couleur, religion, langue, classe...) envahit alors l'identité entière. Ceux qui la partagent se sentent solidaires, ils se rassemblent, se mobilisent, s'en prennent à ceux d'en face...

Les opportunités de relations positives entre autochtones et migrants constituent un facteur bénéfique important dans le cadre du « vivre ensemble ». En contribuant à la découverte réciproque, elles constituent notamment un des meilleurs instruments de déconstruction des stéréotypes et préjugés mutuels et de construction du lien social entre membres d'une même société. Par ailleurs, en permettant d'élargir les horizons respectifs, elles sont également susceptibles d'enrichir les perspectives de vie de chacun. Une rencontre peut parfois avoir un rôle déterminant...

Dès lors, il s'agit d'encourager les dynamiques de « jumelage » dans les différentes sphères de vie que sont l'école, le monde du travail, le milieu de vie (quartier/commune), le monde des loisirs et de l'engagement (clubs sportifs, ateliers créatifs, activités bénévoles...)...

3 Comme par exemple abaisser l'âge de l'obligation scolaire, systématiser les pratiques de prêts de manuels, revoir à la hausse le nombre d'heures global passé généralement à l'école par les élèves (afin de limiter le travail à domicile, systématiser les processus de remédiation...)...

6. Envisager la question du « vivre ensemble » sous la forme d'un « contrat moral »

6.1. Clarifier les limites

Se trouve posée ici la question des limites de la tolérance et du respect de modèles culturels différents, question tout à fait centrale dans le « *vivre ensemble* », mais question ô combien difficile.

Or, la société dite d'accueil peine actuellement parfois à clarifier certaines limites et les débats sont nombreux en son sein. Les pouvoirs publics éprouvent souvent des difficultés à décider, comme le montrent notamment les nombreux débats liés au port du voile⁴. On pourrait dire qu'il en va d'une question de loyauté. Ne pas exprimer clairement les attentes de la société à l'égard de ses membres (migrants comme « autochtones »), ni outiller correctement les nouveaux-venus ne revient-il pas, en pratique, à les leurrer, à limiter, parfois grandement, les possibilités concrètes pour eux de participer activement, tant socialement, qu'économiquement et politiquement à la société et même à les exposer à certaines sanctions implicites (dans le cadre de leur vie sociale) sous la forme, par exemple, de la réprobation, du dédain, voire de l'exclusion ?

L'enjeu, ici, nous semble-t-il, est que la société, en âme et conscience, accepte de répondre le plus honnêtement possible à certaines situations et assume son positionnement ainsi que ses conséquences. Cela implique notamment de réfléchir de manière approfondie aux fondements invoqués pour justifier chacune des prises de position, mais aussi de quitter le champ de l'implicite pour entrer dans celui de l'**explicite**. Dans ce cadre, il est essentiel que la société **assume pleinement les règles édictées** et les explique le plus honnêtement et le plus clairement possible à l'ensemble de ses membres.

6.2. Donner aux migrants les outils nécessaires à la satisfaction des attentes formulées à leur égard

Si clarifier (en rendant visible le cadre et les limites) et expliciter les conditions d'acceptation dans la société (et donc permettre ainsi aux migrants d'identifier les points d'acclimatation que demande la société) nous semble tout à fait essentiel, il est tout aussi important que **la société donne concrètement aux migrants les moyens de pouvoir satisfaire à ces conditions**, ce afin notamment de pouvoir attaquer de front les discriminations multiples dont font l'objet certaines catégories d'étrangers.

Ce qui implique de:

6.2.1. Mettre en place une politique d'accueil des primo-arrivants de qualité

Les Dispositifs d'accueil des primo-arrivants peuvent certainement aider les nouveaux arrivants à comprendre et appréhender leur nouvelle société d'accueil s'ils ouvrent de vraies perspectives d'apprentissage de la langue, d'orientation et de soutien dans la recherche d'une insertion professionnelle et s'ils créent et alimentent un espace de réflexion riche, positivement confrontante et ouverte sur la question des codes, des normes et des valeurs de la société qu'on quitte, de celle dans laquelle on tombe, et sur son propre positionnement dans tout cela.

Les dispositifs d'accueil doivent être « intégrés », cela signifie que les primo-arrivants doivent être invités à suivre l'ensemble du processus. Mais surtout, ces dispositifs doivent offrir des **outils d'émancipation** au service des migrants et être positifs et respectueux. Ils ne peuvent en aucun cas être instrumentalisés par les responsables politiques (en tant qu'outils de sélection, contrôle et assignation) ou pervertis par d'autres questions politiques liées au durcissement de l'accès à la nationalité.

6.2.2. Donner les outils qui permettent aux migrants de se familiariser avec leur pays d'accueil et d'y prendre pied

L'**apprentissage d'une langue nationale** (parlé, lu et écrit) est un levier d'émancipation. Il s'agit en effet d'un moyen pour les nouveaux arrivants de communiquer, de s'autonomiser, de se construire un réseau social, d'orienter leurs projets de vie, d'améliorer leur insertion sociale et professionnelle, de faciliter le suivi scolaire de leurs enfants, de s'approprier les clefs pour mieux investir la ville et la société dans laquelle ils sont dorénavant amenés à vivre. L'apprentissage d'une langue nationale facilite donc l'intégration sociale et l'autonomie dans la vie quotidienne des primo-arrivants et dont le projet de vie exige l'apprentissage de celle-ci.

L'**initiation à la vie citoyenne**⁵, quant à elle, fait partie intégrante du parcours d'accueil multi-dimensionnel en ce sens qu'elle offre aux migrants un éclairage sur différentes notions qui organisent (implicitement ou explicitement) le fonctionnement de la société belge et des éléments d'initiation à la vie sociale, politique et culturelle ainsi que l'accès à des informations pertinentes pour exercer leur citoyenneté. Elle leur donne ainsi des outils visant à favoriser leur insertion dans cette société d'accueil afin qu'ils puissent y réaliser, avec davantage de facilité, leur projet de vie.

4 Alors qu'il s'agirait ici de se centrer sur les vrais enjeux comme la question de « comment on incarne et on garantit la neutralité dans la fonction publique et l'universalité de l'enseignement » et d'arrêter la bagarre autour du port du foulard car elle fait des ravages en termes de sentiment de mépris et elle crée un boulevard pour les racistes.

5 Nous pensons d'ailleurs que ces modules d'initiation citoyenne gagneraient à être dispensés au minimum dans tout l'enseignement secondaire car réfléchir collectivement sur les conditions pour faire société est nécessaire et pertinent pour tous les (futurs) citoyens, et pas que pour les nouveaux arrivants...

6.2.3. Mettre en place des politiques plus offensives pour créer plus d'égalité effective dans l'accès à l'emploi et aux formations

C'est une absolue nécessité, même si le problème se situe aussi et surtout du côté de notre marché de l'emploi qui est beaucoup trop étriqué et qui permet aux employeurs de faire leur shopping et de discriminer. Il s'agit d'être honnête et cohérent entre ce que l'on demande et ce que l'on offre aux migrants en termes de perspectives diverses et en termes de moyens mis à disposition afin de concrétiser les objectifs fixés. Il faut donc renforcer les structures d'intégration au marché de l'emploi et aux formations.

Cela implique, outre le soutien à la création d'emplois, une **politique soutenue de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi** (comprenant notamment un volet sensibilisation à l'égard des codes du monde du travail) ainsi que de gestion de la diversité, de même qu'une sensibilisation des agents d'insertion et des directeurs des ressources à l'égard des dynamiques interculturelles.

Il faut également un **accès plus rapide et facile au marché de l'emploi** (s'agissant des demandeurs d'asile) et **à la reconnaissance des diplômes**. La reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger est indispensable pour que les migrants puissent vraiment trouver du boulot en fonction de leurs qualifications et accéder à des métiers qui leur correspondent au mieux.

6.2.4. Mettre en place des dispositifs qui permettent de créer plus d'égalité effective sur le marché du logement

En Belgique, et particulièrement dans les grandes villes, on fait face à une difficulté croissante de se loger correctement – et a fortiori quand on a plusieurs enfants, de faibles revenus et qu'on est étranger, la discrimination allant bon train dans le choix des locataires.

Il est donc nécessaire, pour favoriser l'accès du public étranger au marché du logement (et ainsi éviter sa précarisation), de mettre en place des dispositifs (tels que des groupes d'épargne collective, un fonds de garantie locative, des Community land trusts...) qui leur permettent d'acquérir ou de louer un logement décent. Et ainsi de contourner les difficultés conséquentes aux fortes discriminations dont ils sont l'objet et qui entravent le droit au logement. Ces initiatives et dispositifs doivent continuer à se développer et prendre un ancrage institutionnel au niveau des régions.

7. Avoir les mêmes attentes à l'égard de l'ensemble des membres de la société

Il s'agit, lorsque l'on envisage cette question de « contrat moral », de l'envisager plus globalement, c'est-à-dire à l'échelle de l'ensemble des membres composant la société, et donc « nationaux d'origine » compris. Cela implique, notamment, que la société soit au clair par rapport à ce qu'elle admet et n'admet pas de tous ses membres et par rapport ce qu'elle attend d'eux en termes de civisme.

Un certain nombre de pays ont instauré des tests qui évaluent notamment le niveau de connaissance de l'histoire nationale, voire d'adhésion aux valeurs dans le cadre du processus d'acquisition de la nationalité. De telles décisions témoignent, a priori, de l'importance accordée à ces questions par les États, questions vues comme fondamentales dans le cadre du « vivre ensemble ».

Dès lors, il nous semblerait normal que les attentes formulées à l'égard des migrants le soient également à l'égard des nationaux de naissance. Or, combien de nationaux seraient-ils capables, à l'heure actuelle, de réussir les tests auxquels sont soumis les migrants dans certains pays? Selon nous, considérer l'autre comme un égal (art. 1 de la DUDH) signifie notamment attendre autant de l'autre... mais pas plus...

8. Éviter les raccourcis intellectuels lorsque l'on aborde la question de l'intégration et de son évaluation

La question de la « mesure » de l'intégration est un sujet on ne peut plus délicat et qui est susceptible de concerner tant le versant « politiques publiques menées » que le versant « processus individuel ». Dès lors, un premier constat s'impose, à savoir la nécessité de se montrer d'une grande prudence lorsque l'on aborde cette question mais aussi d'une grande précision dans les propos tenus. Ainsi, il est, par exemple, indispensable d'emblée de préciser le versant concerné par le constat. Parle-t-on des politiques menées ou du degré d'intégration des personnes?

Par ailleurs, si l'on aborde la question du degré d'intégration des personnes, sur quels indicateurs⁶ se base-t-on en la matière ? Y inclut-on des indicateurs relatifs à l'intégration socio-culturelle⁷, et si oui, sur base de quoi (en termes de principes) et comment les établit-on, sachant que ces indicateurs appellent souvent une évaluation plus qualitative que quantitative et génèrent de nombreux débats?

Enfin, de manière générale, il convient de ne pas oublier les décalages qui sont susceptibles d'exister entre le fait mesuré et ce qu'il signifie concrètement, ni le fait qu'une personne peut très bien être intégrée au regard d'une dimension mais pas d'une autre et que « l'intégration » est un processus s'étendant sur le long terme, jusqu'à plusieurs générations.

En outre, il est important d'éviter toute « essentialisation » et se rappeler que les stratégies d'adaptation mises en place par les migrants sont susceptibles d'être très variées, tout comme leur sens d'appartenance au pays d'accueil et que ceux-ci dépendront, notamment, du degré de satisfaction que les migrants éprouveront à l'égard de leur place dans la société dite d'accueil.

Il importe de remettre en perspective les informations (relatives aux migrants) analysées en les comparant, notamment, à la situation vécue par le reste de la population en général mais aussi, en particulier, celle vivant dans le même environnement ou type d'environnement (que la population migrante) et appartenant au même milieu socio-économique.

6 Comme par exemple des indicateurs de type « économique » (participation au marché du travail, source et niveau des revenus, conditions de logement, niveau de scolarité, nature de l'emploi exercé par rapport aux qualifications...), « juridique et politique » (nombre de migrants ayant la double nationalité, participation politique...) ou encore relatifs à « l'attitude de la société d'accueil » (nombre de discriminations enregistrées, perception à l'égard des migrants, place effective de la diversité, attitude des médias, des forces de l'ordre, prise en compte des immigrés dans les activités culturelles générales...).

7 Comme par exemple des indicateurs relatifs à l'attitude du migrant envers les règles et normes fondamentales de la société d'accueil, la fréquence de ses contacts avec le pays d'accueil (en termes de réseau social, amitié) et avec le pays d'origine, le choix du conjoint, la maîtrise de la langue du pays d'accueil, le taux de délinquance, la pratique religieuse, le nombre d'enfants, le sentiment d'appartenance...

Conclusion

L'intégration des nouveaux arrivants dans une société d'accueil est un long processus, à double-sens et qui dépend de nombreux facteurs. L'orientation politique choisie par le pays d'accueil a notamment un rôle tout à fait déterminant dans la façon dont les migrants vont envisager leur vie dans la société d'accueil et leurs liens avec celle-ci.

De plus, ce processus d'intégration entraîne une modification de l'ensemble de la société dès lors qu'il est l'objectif du corps social de la société d'accueil dans son ensemble.

Il s'agit donc de « faire société » ou de « bien vivre ensemble » dans une société qui s'enrichit de toutes ses composantes, par l'acceptation et la valorisation de la pluralité d'identités inhérente à chaque être humain. Et par une favorisation de la dynamique de rencontre entre les populations « autochtones » et migrantes et une stimulation de chacun à aller à la découverte de la culture des autres...

« Faire société » passe notamment par l'établissement d'un « contrat moral » qui consiste d'une part, à clarifier les limites et les attentes de la société à l'égard de ses membres (« autochtones » comme nouveaux arrivants) et d'autre part, à outiller correctement les nouveaux-venus afin qu'ils aient les moyens de satisfaire à ce que la société d'accueil attend d'eux. Par la mise en place de dispositifs spécifiques consacrés à l'accueil de ces nouveaux arrivants et futurs citoyens et de dispositifs qui permettent de créer plus d'égalité effective, afin qu'ils puissent accéder réellement à leurs droits (logement, formation, emploi...).



Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)